

INSTITUTIONS

BREVET PROFESSIONNEL DE CLERC

Afin d'offrir une préparation optimale au brevet professionnel de clerc, des **cours spécifiques de soutien**, d'une durée de 4 semestres, seront organisés début septembre 2008.

Les inscriptions doivent parvenir par écrit au 18 juillet 2008 à 16 h au Département des institutions, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, case postale 3962, 1211 Genève 3, adressées à Mme Hana Sultan Warnier, et complétées des documents suivants:

- a) un certificat de bonne vie et mœurs ainsi qu'un extrait de casier judiciaire central, datant de moins de 6 mois;
- b) la copie de la licence de droit ou de la maturité suisse ou du CFC d'employé de commerce obtenu à la suite d'un apprentissage effectué dans une étude d'avocat, de notaire, d'huissier judiciaire ou d'agent d'affaires, dans un greffe de tribunal ou aux offices des poursuites et faillites, ou du certificat de clerc précédemment délivré, ou tout autre document dont il appartient à la commission d'apprécier l'équivalence;
- c) un curriculum vitae et les photocopies des certificats de travail comportant la description complète de l'activité professionnelle exercée.

Une séance d'information aura lieu le **mardi 17 juin 2008 à 16 h 30** au Palais de justice, à la salle G4, entrée par la porte Saint-Antoine, 9, rue des Chaudronniers. La loge sise à cette entrée du Palais pourra guider les personnes intéressées.

S'agissant des **conditions d'admission aux examens**, celles-ci sont définies dans le règlement concernant l'examen pour l'obtention du brevet professionnel de clerc, notamment aux articles 2 et 8.

Tous renseignements concernant ces cours peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Commission d'examen pour le brevet de clerc (tél. 022 327 25 10 ou tél. 022 327 25 63).

NON-ABITUSSEMENT D'UNE INITIATIVE

Le Département des institutions constate qu'à l'expiration du délai impartit pour la récolte des signatures, le comité d'initiative pour la gratuité des transports publics n'a pas déposé, auprès du service des votations et élections, de listes de signatures appuyant l'initiative populaire suivante: «Financement des transports publics: faisons payer les pollueurs!»

Le lancement de cette initiative a été annoncé dans la Feuille d'avis officiel le 16 janvier 2008.

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

NOTIFICATION PAR PUBLICATION

En application de l'article 46, alinéa 4, de la loi sur la procédure administrative, les personnes suivantes, sans domicile connu, sont invitées à se présenter auprès du service des automobiles et de la navigation, 86, route de Veyrier, 1227 Carouge, pour prendre connaissance d'une décision les concernant:

Actios . CH. Sàrl, Theviot Raymond, dernier domicile connu: 43, avenue de Châtelaine, 1203 Genève; Accessoires Billards Sports ABS Sàrl, dernier domicile connu: 42, avenue Blanc, 1202 Genève; Allegranza Harry, né le 18 novembre 1960; Almeida Gareth, né le 29 mai 1975; Andre Luc, né le 2 octobre 1957; Association Musiques en Route, dernier domicile connu: 15, route de Sous-Moulin, 1225 Chêne-Bourg; Association Romandes du

Tetrathlon, dernier domicile connu: 439, route de Chancy, 1285 Athenaz; Bailo Alexis, né le 10 janvier 1982; Beguin Samira, née le 8 juillet 1961; Bessa Bruno, né le 6 octobre 1984; Blanchard Fabrice, né le 31 janvier 1971; Boninsegni Silvana Morena, née le 10 juillet 1955; Bourbon Fanny, née le 24 décembre 1984; Brightideas Immobilier Sàrl, dernier domicile connu: 23, rue de la Terrasseire, 1207 Genève; Brodu Milagos, né le 22 novembre 1961; Calm & Go Sàrl, dernier domicile connu: 3, rue François-Versonnex, 1207 Genève; Cavaliere Yves Nicolas, né le 16 juillet 1966; Cervellati Claudio, né le 3 décembre 1960; Clinton Penelope, née le 11 février 1969; Cocatrix Simon Valérie Olive Marie Suzanne, née le 17 janvier 1961; Coppex Laurent Marcel, né le 11 avril 1964; Dell'Olio Gian-Franco, né le 31 août 1966; De Oliveira Camolas Jose Luis, né le 3 juin 1965; De Pinho Tavares e Silva Conceicao, née le 4 septembre 1958; Duboule Aïrele, née le 21 mai 1971; Dufour Priscilla, née le 28 décembre 1978; Dugniolle Monique Elise, née le 30 mai 1940; El M'Hamdi Charif Eddine, né le 21 juin 1967; Esreb Firaz, né le 21 juin 1971; Ferreira Rodrigues Gonçalo, né le 28 septembre 1982; Fleury William, né le 20 novembre 1984; Fonseca Carvalho Antonio, né le 1er juillet 1959; Foster David, né le 12 avril 1960; Froidevaux Pierre, né le 9 octobre 1953; Gautier-Van Muyden Béatrice, née le 23 janvier 1952; Gottreux Roland, né le 14 juin 1948; Globa Campos Ludmila, née le 22 septembre 1976; Globcom Trading SA, dernier domicile connu: 2, chemin du Daru, 1228 Plan-les-Ouates; Gobert Vincent, né le 3 avril 1967; Gomes Castiel Pires Garcia Isabel, née le 29 avril 1959; Grey Jean-Pierre, né le 10 février 1948; Gripon Ducros Josiane, née le 21 janvier 1949; Gugelmann Nathalie, née le 23 avril 1965; Hatting Hans Jorgen, né le 23 mai 1943; Hellingne Andreas, né le 4 août 1963; Hennings Angela, née le 15 janvier 1963; Huybrechts Cédric, né le 1er août 1974; I.B.S. Victoria, Mahé, Seychelles, dernier domicile connu: c/o HSB & Partners, 5, rue du Clos, 1207 Genève; Jaspers Christoph, né le 15 juillet 1978; Jinlee Boonsai, né le 29 octobre 1985; Karoui Nizar, né le 26 juillet 1979; Kissmold Eszter, née le 16 mai 1973; Kuron Auli, né le 2 juillet 1970; Le Roux Ariane, née le 26 mai 1972; Ludecke Jens, né le 15 février 1972; Martinez Michael, né le 19 mars 1988; Mendes Anastacio Joaquim Manuel, né le 11 octobre 1967; Nascendo SA, Kingstown, succursale de Genève, dernier domicile connu: 69, rue de Lausanne, 1202 Genève; Palivoda David, né le 14 août 1966; Pellier André, King Glass, né le 16 novembre 1973; Perez-Galdos Abreus Armando Nelson, né le 14 octobre 1964; Queta Emanuel, né le 25 décembre 1965; Rapin Denis, né le 27 juin 1980; Rohley Anton, né le 18 mai 1967; Romanens Christian, né le 23 avril 1962; Romeu Antelo Juana Maria, née le 9 avril 1964; Sammarro-Raab Silvia, née le 23 septembre 1974; Sanchez Raphael, né le 24 mai 1967; Schioler Tyge, né le 10 septembre 1978; Schmidt Frédéric, né le 7 février 1976; Schuster Lionel, né le 28 avril 1972; Simon Christian, né le 22 octobre 1949; Simsir Mehmet, né le 1er mai 1967; Solinas Ferdinando, né le 12 avril 1958; Song Byunghoon, né le 15 novembre 1962; Stiblon SA, dernier domicile connu: 11, rue Gourgas, 1205 Genève; Suarez Strohhach Juana Milagos, née le 17 février 1977; Sund Gun-Christine J., née le 30 juin 1975; Thion Guillaume, né le 28 août 1974; Waeger Rolf, né le 3 février 1968; Zapotocky Marie, née le 8 juillet 1975; Zeqiri Vlora, né le 14 novembre 1986; Al-Hakim Deliever Nada, né le 30 août 1979; Bacon Pascal Louis, né le 14 avril 1962; Baron Emilie Emma-

nuelle, née le 14 juin 1978; B.C.T.I.S.A., dernier domicile connu: case postale 1627, 1211 Genève 26; Ben Haj Noureddine, né le 14 août 1971; Burkhardt Nicolas, né le 27 décembre 1966; Bychkov Rostislav Evguenievich, né le 15 décembre 1966; Carty Edward Dermot, né le 11 février 1955; Chamot David, né le 30 juillet 1980; Cheng Xiang, né le 6 novembre 1980; Del Grosso Angelo, né le 12 août 1974; De Oliveira Carlos, né le 5 avril 1967; Dolard Julien Michel, né le 19 avril 1979; Duca Nicola, né le 26 octobre 1974; El-Shershaby Odette, née le 21 août 1942; Frasier Dan, dernier domicile connu: Rookley Avenue Deltic 1, MK138L Milton; Fernandez Elisabeth, née le 20 mars 1982; Fleming Faye, née le 1er décembre 1975; Garcia Ramon, né le 7 avril 1973; Gillardet Franck Michel Maurice, né le 12 décembre 1965; Girardin Paul, Sono Production de l'Île, dernier domicile connu: 8, chemin de la Fruitière, 1239 Collex; GP Menuiserie Sàrl, dernier domicile connu: c/o Fiduciaire des Charmilles, 47, route des Jeunes, 1227 Carouge; Hammi Samuel, né le 11 août 1984; Hamze Khodor, né le 5 février 1972; Hans Didier, né le 12 mars 1967; Hehlein Claude, né le 15 octobre 1944; Hofstetter Frédéric, né le 24 décembre 1981; José Governo Vitor, né le 26 avril 1965; Knupp Verena, née le 20 juin 1943; Krahenbühl Alain, né le 25 septembre 1972; Lahcini Lhunnod Laetiia, née le 6 juillet 1989; Lyonet Dumont Sophie, née le 2 juillet 1969; Manojovic Anita, née le 21 juillet 1973; Matsuko Yuki, né le 28 juin 1974; Melis Sergio, né le 13 mai 1976; Mendes Anastacio Joaquim Manuel, né le 11 octobre 1967; MG Consultants Sàrl, dernier domicile connu: 39, rue de Lausanne, 1201 Genève; Miramontes Quiros Laura, née le 10 décembre 1979; Naas Djemel, né le 20 septembre 1968; Nguekam Ngounoussibe Marie Laure, née le 5 janvier 1960; Nguete Eboulou Suzanne, née le 16 octobre 1976; Nielsen Pier Iver, né le 13 novembre 1965; Nuzhna Oxana, née le 14 octobre 1978; Painot Julien, né le 1er octobre 1977; Recos AG, dernier domicile connu: Churerstrasse 160A, 8808 Pfäffikon; Reinhard Alexandre, né le 22 juin 1966; Richard Paul, né le 27 décembre 1955; Riebl Anita, née le 19 janvier 1974; Rios Lopez David, né le 20 avril 1975; Rodrigues Fragoso Maria Albertina, né le 19 juillet 1956; Roth Sébastien, né le 1er avril 1978; Saipny Faluccu Claudine, née le 16 juin 1945; Sanderson Philippe, né le 12 décembre 1962; Santos Neutel, né le 4 mars 1957; Santos Vidal Roberto Carlos, né le 22 août 1977; Sanz Diego, né le 28 novembre 1967; Sayaf Farid, né le 7 février 1973; Shah Zulfarg Ali, né le 8 décembre 1973; Simexal SA, dernier domicile connu: c/o Aldica Mircea, 4, carrefour de Villereuse, 1207 Genève; Simioni Frères, dernier domicile connu: 13, avenue Vibert, 1227 Carouge; Simon Elie, né le 30 octobre 1959; Soubeiga Yves, né le 28 novembre 1965; Taljjan Ruslan, né le 21 novembre 1986; Tapia Glenn, né le 18 mai 1965; Taskiran Basri, né le 7 novembre 1979; Taton Oudo Hervé Rodrigue, né le 20 mars 1978; Vallin Per-Olof, né le 16 janvier 1975; Van Laer Derk Alexander, né le 25 juin 1984; Vouillamoz Jean, né le 8 avril 1982; Yanez Sanchez Pinto Carola, née le 14 mai 1974; Zuber Thibaut, né le 29 novembre 1976.

Décompte à retirer auprès du service comptabilité.

Les délais procéduraux ne sont ni prolongés ni suspendus par la présente publication.

SOMMATION AUX PROPRIÉTAIRES DES VÉHICULES EN FOURRIÈRE

Dans un délai de 10 jours à compter de la présente publication, les détenteurs des véhicules désignés ci-après:

Véhicules de tourisme - livraisons - remorques:

Audi A4 Avant Quattro
Wau ZZZ 8E9 2A 149 597
Citroën VF7 S1 CDZF 56 436 826
(F) 6829 YN 01

Ford Mondeo Wagon
WFO NXX GBB NRP 76 033
Peugeot 205 VF 320 CK1 223 559 542
Renault Express
VF1 F40 UM 511 684 764
Renault 19 VF1 L5 370 502 754 884
(F) 7929 RK 87

Motocycles:
Honda XL 600 LM PD 045 009 787
Malaguti Firefox
ZJM 440 000 44 046 761
Yamaha TZR 50 R
VTLRA 03T 000 000 621

Dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, les détenteurs des véhicules désignés ci-après:

Motocycles:
Honda CB 550 F CB 550 F1 023 490
Honda JD 055 008 368
Yamaha Neos
VTLSA 211 000 036 755
(F) R 289 G

et se trouvant actuellement en fourrière, sont sommés de se présenter au service des automobiles et de la navigation, fourrière, 94, route de Veyrier, Carouge, de 7 h 30 à 16 h, en justifiant de leur qualité de détenteur, pour prendre possession de leur bien après paiement des divers frais. Les personnes qui prétendent à des droits sur ces véhicules sont également sommées de s'annoncer au même service et dans les mêmes délais pour en justifier.

Les véhicules dont le détenteur connu ou inconnu ne se sera pas présenté dans les délais indiqués après cette notification et les véhicules qui n'auraient pas été repris en charge aux conditions fixées seront vendus aux enchères publiques, de gré à gré pour les deux-roues, ou conduits à la démolition.

COMMENT OBTENIR UN PASSEPORT? UNE CARTE D'IDENTITÉ?

Se présenter personnellement à la commande:

- les passeports et les cartes d'identité doivent être commandés dans la mairie de la commune de domicile (Ville de Genève: 8, rue du Nant);
- les documents d'identité seront envoyés directement par le fabricant, par courrier recommandé, dans un délai maximal de 5 à 8 jours ouvrables pour les cartes d'identité et 15 jours ouvrables pour les passeports.

Documents nécessaires

Pour les Confédérés et Genevois:
- livret de famille ou certificat individuel d'état civil, ou acte de famille + attestation d'établissement pour les Confédérés;
- passeport et carte d'identité: 1 photographie récente de face et sans chapeau (format 4 x 6) quel que soit l'âge du requérant;
- ancien passeport ou carte d'identité s'il y a lieu.

Pour les mineurs:

- autorisation légalisée des parents ou présence de l'un d'eux aux guichets;
- signature obligatoire dès l'âge de 7 ans;
- éventuellement, jugement de divorce des parents.

Extrait du tarif

Passeports	
- adultes (validité 10 ans)	120 F
- enfants jusqu'à 18 ans (validité 0 à 3 ans: 3 ans)	55 F
3 à 18 ans: 5 ans	
Carte d'identité	
- adultes (validité 10 ans)	65 F
- enfants jusqu'à 18 ans (validité 0 à 3 ans: 3 ans)	30 F
3 à 18 ans: 5 ans	

Passeport + carte d'identité	
- Adultes	128 F
- enfants jusqu'à 18 ans + frais de port par document: 5 F	63 F
Passeports provisoires	
Adultes - enfants	100 F
Validité: 1 an.	
Délai: 3 jours ouvrables.	

Aéroport de Genève-Cointrin police sécurité internationale
Délai: 1 à 5 heures.
Validité: 1 an maximum.
Prix: 150 F

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Département des institutions rappelle que toute manifestation ou réunion de personnes sur la voie publique doit être autorisée par son secrétaire général (case postale 3962, 1211 Genève 3, tél. 022 327 21 06, fax 022 327 06 00) et que le défaut de cette autorisation est passible d'amende. En outre, l'occupation de tout domaine public doit aussi être autorisée par la collectivité publique qui en assure la gestion (pour la Ville de Genève: service de la sécurité et de l'espace publics, case postale 3737, 1211 Genève 3, tél. 022 418 61 00, fax 022 418 61 01) et l'autorisation du service du commerce (1, rue de Bando, 1213 Onex, tél. 022 388 39 39, fax 022 388 39 40) doit également être obtenue s'agissant de l'organisation d'une manifestation revêtant un caractère de divertissement public (bal, concert, etc.) ou d'une tombola, de la diffusion de films ou de l'exploitation d'une buvette.

PIÉTONS, ATTENTION!

Pour une meilleure compréhension entre usagers de la route, il est rappelé aux piétons qu'ils doivent:

- utiliser les passages pour piétons ainsi que les passages aménagés au-dessus ou au-dessous de la chaussée qui se trouvent à moins de 50 mètres;
- observer le trafic avant de s'engager sur la chaussée;
- traverser la route sans s'attarder;
- ne pas user du droit de priorité lorsque le véhicule est déjà si près du passage qu'il ne lui serait plus possible de s'arrêter à temps;
- lorsque la circulation est dense, se grouper et traverser la chaussée sur la partie droite du passage.

CONDUCTEURS ATTENTION AUX PIÉTONS!

Pour une meilleure compréhension entre usagers de la route, il est rappelé aux conducteurs qu'ils doivent:

- faciliter aux piétons la traversée de la chaussée;
 - circuler avec une prudence particulière avant les passages pour piétons;
 - accorder la priorité à tout piéton qui est déjà engagé sur le passage ou qui attend devant celui-ci avec l'intention visible de l'emprunter;
 - réduire à temps sa vitesse et s'arrêter au besoin;
 - faire preuve d'une prudence particulière à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées.
- Les mesures administratives (retrait de permis) sont appliquées strictement, sans préjudices des sanctions pénales. Le permis du conducteur fautive est saisi sur-le-champ. Les contrevenants sont passibles d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 5000 F en cas de simple contrevention. Lors d'accidents avec lésions corporelles, le fautive peut être inculpé et relaxé ou immédiatement arrêté.

Le conseiller d'Etat Laurent MOUTINOT

CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

OUVRAGES DE PROTECTION CIVILE - ABRIS

Le Département des constructions et des technologies de l'information

rappelle que, conformément à l'article 46, alinéa 1, de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, du 4 octobre 2002, lors de construction de mai-

sons d'habitation, de homes et d'hôpitaux, **les propriétaires d'immeubles doivent réaliser des abris, les équiper et, par la suite, les entre-**

Pour plus d'informations, un aide-mémoire «L'abri privé» peut être consulté sur le site Internet de la sécurité civile: <http://www.ge.ch/securitecivile> Pour tout renseignement complé-

mentaire: sécurité civile, bureau des constructions, tél. 022 727 02 02.

Le conseiller d'Etat Mark MULLER.